



# Élections municipales 2020

## À savoir :

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

## Calendrier

Les dates des municipales de 2020 sont fixées au dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le second. Ces dates ont été annoncées par le ministère de l'Intérieur le 16 juillet 2019.

## Moins de 1 000 habitants

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Pour les communes de moins de 1000 habitants (seuil auparavant fixé à 3500 lors des élections de 2008), les candidats peuvent être élus dès le premier tour lorsqu'ils obtiennent la majorité absolue (la moitié des voix plus une) et si au moins un quart des inscrits ont voté. En cas de second tour, les candidats peuvent être élus avec une simple majorité relative (le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix est élu). Les électeurs peuvent choisir de voter pour des candidats de listes différentes (système du panachage), les suffrages étant comptabilisés de façon individuelle.

## Vote blanc

Le vote blanc sera comptabilisé lors des municipales 2020, Les municipales de 2014 étaient les dernières élections françaises au cours desquelles le vote blanc n'était pas reconnu, puisqu'une loi adoptée en février 2014 prévoit désormais la comptabilisation du vote blanc.

Le [scrutin est majoritaire, plurinominal, à 2 tours](#)

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Un couple de chats non stérilisé peut engendrer PLUS DE 20 000 DESCENDANTS en 4 ans !



## A-T-ON LE DROIT DE ...

**NON**

## Une commune peut-elle donner des chats errants à ses administrés ?

La commune peut faire capturer des chats non identifiés vivant en groupe puis les relâcher sur le lieu de la capture, après avoir fait procéder à leur identification et stérilisation (article L.211-27 du Code rural et de la pêche maritime). En aucun cas, elle ne peut les donner à des habitants volontaires. La commune peut aussi saisir les chats en divagation pour les conduire en fourrière (article L.211-22).

Si l'animal n'est pas identifié, ou si son propriétaire ne l'a pas réclamé, il devient propriété de la fourrière au bout de huit jours ouvrés. Celle-ci peut alors céder l'animal à une association de protection des animaux, laquelle, propriétaire de l'animal, peut le proposer à l'adoption.

(QE n°05336, JO Sénat du 12 juillet 2018)

## UNE PENSÉE POUR :

- ▶ CAILLET Gilbert - 09 septembre
- ▶ LEGENDRE Guy - 18 septembre
- ▶ BEAUCE Jacques - 23 septembre

# AGENDA



## Avis à la population

Cérémonie de l'Armistice 1918

**LUNDI 11 NOVEMBRE 2019**

**9 heures 15**

**AU MONUMENT AUX MORTS**

Suivi d'un verre de l'amitié

## SPECTACLE DE NOEL POUR LES ENFANTS

DE LA COMMUNE

**VENDREDI 13 DECEMBRE A 18 HEURES**

**A LA SALLE DES FETES**



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Début de la campagne : 16 janvier au 15 février 2010

## COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les **5** ans

MA COMMUNE A PLUS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de **8%** de la population

Je suis informé de la visite de l'agent recenseur par courrier

Puis je reçois sa visite

Je remplis le questionnaire

Par internet sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) avec les codes personnels remis par l'agent recenseur

Validez et c'est terminé !

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier

L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours



## RECENSEMENT DES JEUNES

**BIENTOT 16 ANS !!!!!**

**LE RECENSEMENT MILITAIRE**  
donne des **DROITS**

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française  
**OÙ ?** À la mairie de ton domicile  
**QUAND ?** Dès 16 ans  
**AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité  
Le livret de famille  
Un justificatif de domicile

**POURQUOI ?**

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales



## LA VIE DES ASSOCIATIONS

Au 15 août s'est déroulée la traditionnelle journée de randonnée organisée par les pompiers de Vallery. Les randonnées étaient pédestres, équestres ou à vélo pour des circuits de 6, 15, 25, 36 et 46 Km.

Cette année, deux jeunes femmes ont réalisé le circuit de 36 km à pied. Bravo à elles ! Malgré un temps incertain qui a entraîné quelques annulations, nombreux étaient les randonneurs et plus de 130 repas ont été servis dans la salle des fêtes de Vallery.

Une nouveauté : Après l'effort, les randonneurs ont pu bénéficier d'un moment de relaxation auprès d'Hélène Armary.

Merci aux participants et à leurs témoignages de sympathie, aux bénévoles pour les stands de ravitaillement et la préparation des repas. « Une belle journée » aux dires de tous et à l'année prochaine pour la 25<sup>e</sup> édition !

Article d'Alix GREGOIRE



Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'édition de « La Fête des Voisins de la rue de Chéroy & Cie » s'est déroulée le 27 juillet. Le temps fût clément et l'ambiance chaleureuse.

C'est un moment convivial, de partage intergénérationnel et bienveillant : cela permet à chacun de découvrir son voisin, de créer des liens. Des amitiés se sont formées. Chacun sait qu'il peut compter sur l'autre.

Pourquoi « Chéroy & Cie » ? C'est qu'au fil des années, la soirée s'ouvre aux amis des voisins et le périmètre augmente : les rues de la libération, du moulin, Pasteur..."



Article de Maryse GONCALVES



Lors de la brocante du 1<sup>er</sup> septembre, organisée par le Comité des Fêtes, a eu lieu la 1<sup>ère</sup> vente de livres de la bibliothèque de Vallery.

Le bénéfice de la vente est réinvesti en l'achat de livres.

Cette journée a permis à de nombreux habitants de découvrir la bibliothèque et la qualité de son contenu.

Il y en a pour tous les goûts (policiers, historiques, romans, ...) et pour tous les âges.

Exemple des dernières acquisitions :

« Cari Mora » de Thomas HARRIS (2019) - « La fille des Templiers » de Mireille CALMEL (2018)

La bibliothèque fonctionne à l'aide de dons : un tri est effectué, ceux qui ne sont pas conservés (doublons, ...) sont donnés (bibliothèques des alentours, maisons de retraite...) ou vendus.

N'hésitez pas à venir !!

Rendez-vous tous les samedis, de 10 h à 12h - salle des associations, près de la salle des fêtes.

La bibliothèque remercie tous les généreux donateurs et ses lecteurs, sans lesquels elle ne serait pas !

Article de Maryse GONCALVES

### NOUVELLE ORGANISATION

A COMPTER DU 4 NOVEMBRE 2019

Nouveaux horaires avec nouvel agent

MARDI AU SAMEDI  
8heures 30 à 12heures

Téléphone : 03.86.97.57.69



Mairie de Vallery : 8 rue de la République -

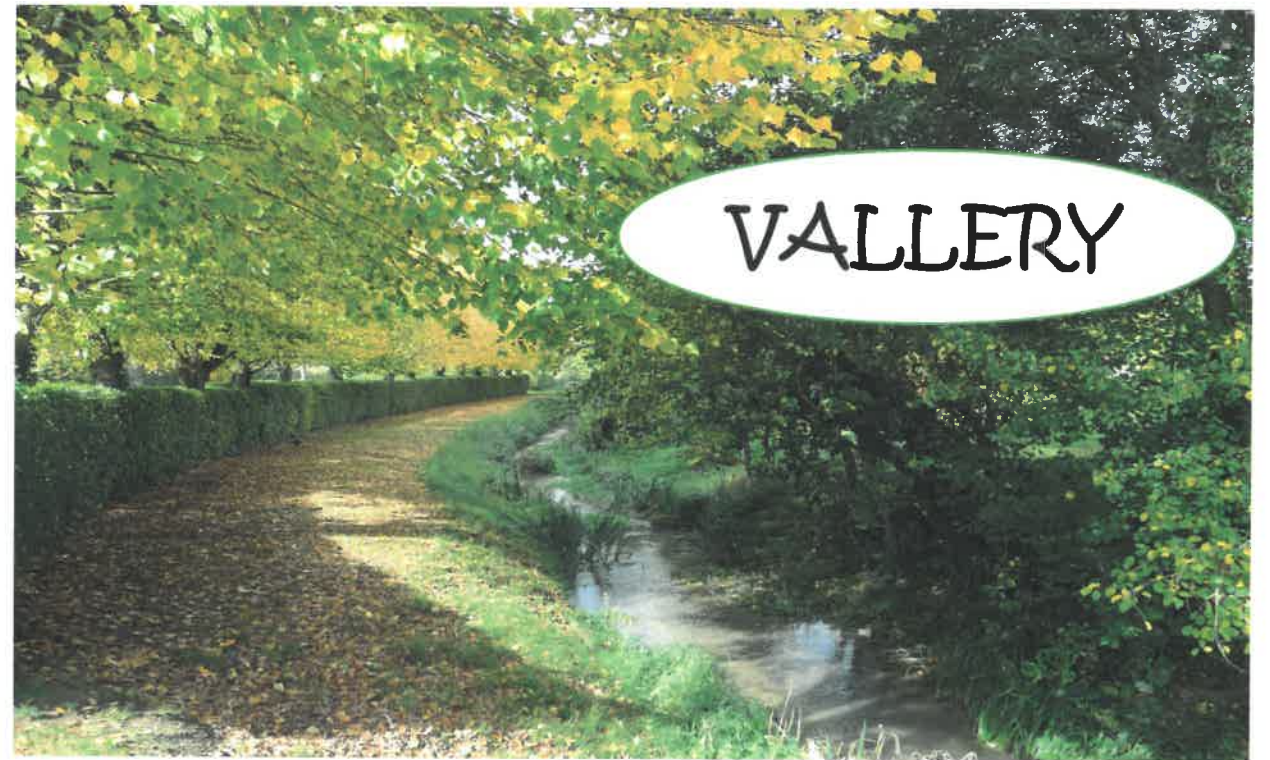
Téléphone : 03.86.97.51.12

Mail : [mairie-vallery@wanadoo.fr](mailto:mairie-vallery@wanadoo.fr)

Site : [www.mairie-de-vallery.fr](http://www.mairie-de-vallery.fr)



Agence postale et la mairie seront fermées Samedi 2 novembre 2019



## INFORMATIONS MUNICIPALES

2019 - octobre N° 8

Chers Vallérisiennes, Vallérisiens,

L'automne est là ! Les feuilles jaunissent et commencent à tomber.

Bientôt notre agent communal les ramassera et je compte sur chacun d'entre vous pour l'aider en ayant à cœur d'entretenir « devant sa porte » pour que notre village reste agréable à vivre.

Dans cet esprit des travaux d'embellissement et de rénovation ont été réalisés cet été :

Les portes du cimetière ont été rénovées,

Des trous dans la chaussée ont été bouchés (l'opération n'est d'ailleurs pas terminée),

La toiture des garages de la mairie a été changée,

Et l'appartement du second étage a été entièrement refait suite à des infiltrations dans les planchers. Il sera très prochainement reproposé à la location.

Contactez-nous en mairie si cela vous intéresse.

Je vous rappelle que vous pouvez suivre la vie de notre commune sur notre site internet ([www.mairie-de-vallery.fr](http://www.mairie-de-vallery.fr)) et être alerté par l'application Panneau Pocket sur vos smartphones pour avoir les dernières infos et alertes en temps réel.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne lecture de cette « lettre de Vallery » et vous voir nombreuses et nombreux, que cela soit en tant que bénévoles et/ou spectateurs, à nos manifestations !

Vous pouvez aussi passer à la bibliothèque (à côté de la salle des fêtes) que des bénévoles de la commune ont complètement restructurée, tous les samedis matin de 10heures à 12heures.

Je vous souhaite un très bel été indien et un peu d'eau quand même pour nos champs et jardins.

Jean-Pierre ALLEMAND, maire de Vallery